

SECTION 5 - DÉMONTAGE DES STANDS

5.1 DATES ET HEURES DE DÉMONTAGE

Le démontage des stands est permis durant les heures suivantes :

Jeudi 7 avril 2011 : 16 h à 24 h

Vendredi 8 avril 2011 : 8 h à 16 h

L'exposant qui ne se conforme pas aux dates et heures de démontage des stands se verra imposer des frais de manutention.

Aucun article, stand et matériel d'exposition ne devra être retiré de l'exposition avant les heures de fermeture officielle.

Toute dérogation de l'exposant ou d'un de ses représentants aux horaires prescrits par l'organisateur engendra les mesures nécessaires allant jusqu'à la révocation du droit d'exposer à l'intérieur de l'enceinte.

Une procédure de démontage vous sera remise pendant le salon.

Attention : Il est strictement défendu d'entrer ou sortir quelque marchandise sur chariot par le Hall d'entrée.

Tout matériel non-réclamé à la fin de la période de démontage sera automatiquement pris en charge par le transporteur officiel du Salon, Dolbec International Inc.